

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

**Séance du 27 février 2020**

**DCM N° 20-02-27-20**

**Objet : Animation de la pause Méridienne - Dispositif Entr'Act.**

**Rapporteur: Mme BORI**

S'inscrivant dans le Projet Educatif de Territoire, l'opération Entr'Act a été déployée afin d'améliorer la qualité de prise en charge de l'enfant pendant le temps de restauration scolaire et renforcer ainsi le partenariat autour de l'enfance.

Cette démarche consiste à proposer des ateliers de sensibilisation et d'initiation aux pratiques culturelles, sportives et éducatives. Les ateliers Entr'Act s'adressent aux enfants volontaires des écoles maternelles et élémentaires déjeunant à la restauration scolaire, ils s'adaptent aux contraintes de chaque site et n'engendrent aucun surcoût pour les familles.

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler le dispositif Entr'Act et d'en valider la programmation de mars à juin.

Cette saison, la nouveauté s'articule autour du développement durable, en tant que tel dans des ateliers dédiés mais aussi au travers des thématiques abordées dans des ateliers scientifiques, plastiques, théâtraux... A titre d'exemple, sur cette notion, deux associations intègrent nouvellement le dispositif pour ces sessions, autour de projets d'arts (Galerie Octave Cowbell et Compagnie Deracinemoa).

Les ateliers porteront également sur la découverte scientifique, les arts vivants, les arts plastiques et graphiques et le sport.

En outre, la quasi-totalité des ateliers sont accessibles aux enfants porteurs de handicaps.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider les actions Entr'Act telles que décrites en partie ci-dessus, de mars à juin,
- D'approuver le versement des subventions aux associations partenaires pour un montant global de 32 685 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 26 septembre 2013 instaurant le dispositif Entr'Act,

VU les projets présentés par les différentes associations,

**CONSIDERANT** la volonté de la Ville de Metz de valoriser ce temps de pause méridienne,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** l'opération Entr'Act visant à proposer des activités spécifiques dans les restaurants pendant le temps de pause méridienne,
- **D'ACCORDER** au titre de l'année 2020 les subventions suivantes :

<b>Association</b>	<b>Montant attribué</b>
<b>Améthyste</b>	<b>1 290 €</b>
<b>Association Octave Cowbell</b>	<b>1 195 €</b>
<b>Association Tata</b>	<b>650 €</b>
<b>Athlétisme Metz Métropole</b>	<b>325 €</b>
<b>Badminton Metz Marly Cuvry</b>	<b>250 €</b>
<b>Bouts d'essai</b>	<b>1 085 €</b>
<b>Cie Déracinemoa</b>	<b>367 €</b>
<b>Cie ENZ</b>	<b>3 496 €</b>
<b>Club d'échecs Metz Fischer</b>	<b>350 €</b>
<b>Club Escalade Evasion Metz</b>	<b>688 €</b>
<b>CPN Coquelicots</b>	<b>460 €</b>
<b>Danse expression</b>	<b>600 €</b>
<b>Ecole de la Paix</b>	<b>700 €</b>
<b>Ecole Française d'Echecs de Metz</b>	<b>700 €</b>
<b>EMARI</b>	<b>900 €</b>
<b>Institut des Musiques d'Aujourd'hui</b>	<b>2 280 €</b>
<b>La Fibre</b>	<b>920 €</b>
<b>La Passerelle</b>	<b>523 €</b>
<b>Le Cours Théâtral</b>	<b>1 136 €</b>
<b>Les Petits Débrouillards</b>	<b>1 520 €</b>
<b>Ligue de l'enseignement</b>	<b>4 260 €</b>
<b>MCL</b>	<b>3 908 €</b>
<b>Metz Gym</b>	<b>450 €</b>
<b>NAN BARA</b>	<b>1 620 €</b>

<b>OCCE</b>	<b>230 €</b>
<b>Pop English</b>	<b>600 €</b>
<b>Pushing</b>	<b>840 €</b>
<b>Ronde pétanque Metz</b>	<b>442 €</b>
<b>Taekwondo Spirit</b>	<b>600 €</b>
<b>Unicef</b>	<b>200 €</b>
<b>Welfarm</b>	<b>100 €</b>

Pour un montant global de 32 685 €.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, ou pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notifications portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Temps périscolaires  
Commissions : Commission Enfance et Education  
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**